

	Ville de Vitré Service Direction Générale	CONSEIL MUNICIPAL	
	<i>Compte rendu de la séance du 28.12.2015</i>		
Date : 30.12.2015	Nombre de pages : 3	Fichier : CRCM28.12.2015	
Rédigé par : Véronique GERGAUD		Validé par : Jocelyne CAYE	
<p>L'an deux mille quinze, le 28 décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le 21 décembre deux mille quinze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;">Étaient présents :</p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoints au Maire, Mme CLOAREC, M. BESNARD, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme PRACHT, Mme LÉBOUC, Mme MOUCHOTTE, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON, Mme MARTIN, M. BOUVIER, M. PAILLARD, M. UTARD, M. MORIN, Mme BAUDOUIN, M. COIGNARD, Conseillers municipaux.</p> <p>Etaient absent(e)s excusé(e)s :</p> <p>M. LEBRY ayant donné pouvoir à Mme PRACHT, Mme CHEHABEDDINE ayant donné pouvoir à Mme CHARLOT, M. PASQUER ayant donné pouvoir à Mme MOUCHOTTE, M. LE MIGNANT ayant donné pouvoir à M. MOREL, M. TRAVERS ayant donné pouvoir à Mme BOUQUAY, Mme DELANOE ayant donné pouvoir à M. PAILLARD, Mme TROPE ayant donné pouvoir à Mme LÉBOUC, M. LÉONARDI ayant donné pouvoir à Mme MARTIN, Mme DUCHESNE.</p> <p>Etaient absent(e)s :</p> <p>M. MAISONNEUVE, Mme MATHIEU, Mme GUERMONT.</p> <p><i>Madame Martin a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.</i></p>			
Diffusion : Le Conseil Municipal et les chefs de services.			

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

A la demande des élus présents, l'approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17 décembre 2015 sera abordée lors du prochain Conseil municipal de janvier.

365	6.4	<i>Libertés publiques et pouvoirs de police – Autres actes réglementaires – Autorisation d'ouverture dominicale des commerces</i>	<p>a) Approbation à l'unanimité, à l'exception des quatre membres de l'opposition qui ont voté contre</p> <p>Ouverture dominicale de l'ensemble des commerces de détail de Vitré, les 10 janvier, 26 juin, 11 décembre et 18 décembre 2016.</p> <p>b) Approbation à l'unanimité, à l'exception de 3 votes contre de M. MORIN, Mme BOUQUAY et M. TRAVERS (pouvoir Mme Bouquay).</p> <p>Ouverture dominicale des concessionnaires automobiles de Vitré, les 17 janvier, 13 mars, 12 juin 18 septembre et 16 octobre 2016.</p>
------------	-----	---	---

Jean-Luc Veillé précise que pour le commerce de détail on passe de 2 à 4 dimanches pour intégrer les dimanches de soldes, cependant les commerçants de Vitré ne sont pas tous favorables, il s'agit d'une mesure permettant l'ouverture, pour se préserver par rapport à Rennes et Laval. Il signale que la loi prévoit l'ouverture possible 12 dimanches par an, cependant si plus de 6 dimanches d'ouverture ce sera à la Communauté d'agglomération de délibérer.

Pour les concessionnaires automobiles la proposition de 5 dimanches an reste la même que ce qui est déjà appliqué. Pour les commerces alimentaires il y a possibilité d'ouverture jusqu'à 13 H 00 le dimanche et l'autorisation d'ouverture pour tous commerces gérés de façon familiale.

Pierre Méhaignerie explique que la Ville souhaite protéger la vie des familles tout en préservant la vitalité du commerce en centre-ville.

Jacques Coignard demande un vote en 2 temps 1) sur le commerce de détail et 2) sur les concessions automobiles.

Anne Charlot demande ce qui se fait sur Rennes

Jean-Luc Veillé répond que Rennes a choisi aussi les dimanches de Noël et de soldes de même probablement que Laval (vote non confirmé).

Jean-Luc Veillé explique qu'en décembre – et pendant les soldes – les commerces ont besoin d'animations pour lutter contre la concurrence d'internet.

Michèle Pracht demande si les dates sont bloquées ?

Jean-Luc Veillé répond que oui pour éviter d'éventuelles dérives au niveau des grandes surfaces.

Pierre Méhaignerie précise que si les grandes surfaces souhaitent ouvrir, elles doivent recourir à des négociations salariales et travailler sur le principe du volontariat.

Marie-Annick Bouquay demande comment on connaît la classification d'un commerce : alimentaire ou pas ?

Jean-Luc Veillé répond que c'est fonction de l'inscription au registre du commerce.

Hervé Utard rappelle que des essais d'ouverture le dimanche ont déjà eu lieu à l'occasion de braderies notamment et n'ont pas été une réussite. Pour les soldes aussi l'essai a été raté et cela coûte très cher aux commerçants (en frais de personnel principalement). L'ouverture du dimanche n'est pas ressentie comme une opportunité par les commerçants mais ils risquent de subir des pressions : «si la concurrence ouvre pas d'autre choix que d'ouvrir». **Hervé Utard** rappelle le refus des syndicats sur l'augmentation des dimanches d'ouverture et informe que son groupe votera contre l'ouverture du dimanche pour protéger les commerçants et les salariés. Il demande aux élus de faire attention à conserver l'identité de petite ville à Vitré : il n'est pas indispensable de se calquer sur Rennes.

Pierre Méhaignerie remarque que s'il y a ouverture il y aura négociation salariale.

Pierrick Morin signale qu'il y a, au niveau législatif, de nombreuses possibilités d'ouvertures sauf pour les moyennes et grandes surfaces. Il cite l'exemple de Rennes où le travail du dimanche est une obligation pour les salariés. Par ailleurs, il expose que si on

		<p>augmente de 14% le temps d'ouverture des commerces ce n'est pas pour autant qu'on augmente de 14% le pouvoir d'achat des ménages donc le chiffre d'affaires des commerces.</p> <p>Il faut préserver le dimanche pour la cellule familiale, le sport ... Si les commerces sont ouverts cela deviendra un lieu de promenade et pas forcément d'achat. Il est d'accord sur les loisirs mais ne souhaite pas que ceux-ci soient axés sur les commerces.</p> <p>Jean-Luc Veillé rappelle qu'il s'agit d'ouvrir 2 dimanches par an seulement hors des dimanches de Noël.</p> <p>Hervé Utard remarque que 3 de ces dimanches sont concentrés en décembre et janvier</p> <p>Pierre Méhaignerie explique qu'il a contacté les grandes surfaces : celles-ci sont globalement d'accord pour ne pas ouvrir le dimanche. Il propose aux élus de voter les 4 dimanches, de faire un essai pendant 1 an, si débordements, il proposera un retour aux 2 dimanches par an après un bilan en fin d'année.</p>
--	--	---